

Il est temps d'accorder une place raisonnée aux médecines alternatives dans le système de soins

Des membres du Collège universitaire des médecines intégratives et complémentaires appellent à un meilleur encadrement des thérapies complémentaires, afin d'en assurer la sécurité par une formation et une régulation adéquates

Les médecines dites alternatives, douces, parallèles sont de nouveau la cible de critiques dans les médias. Le plus récent motif : l'apparition dans Doctolib de praticiens qui exercent dans le champ de la santé mais ne sont pas des professionnels de santé. Ces professionnels, dont le nombre semble avoir fortement augmenté depuis la pandémie de Covid-19, ont en commun une formation dans le domaine de la santé peu lisible, parfois inexistante et généralement non validée par des organismes agréés par l'Etat.

Il est impératif de mettre en garde les patients sur les risques de l'expansion de pratiques de santé charlatanesques, parallèles ou alternatives qui se placent en dehors des soins conventionnels et en opposition avec eux. Il est nécessaire de dénoncer les escroqueries dont peuvent être victimes certains patients tombés dans les mains de « guérisseurs » mal intentionnés, de déplorer les accidents parfois graves qui découlent de soins inadaptés ou de retards diagnostiques dont est responsable le manque de formation et de compétences cliniques de ces praticiens.

Il n'est évidemment pas admissible de substituer aux approches thérapeutiques conventionnelles des approches « alternatives ». Notre propos ici concerne exclusivement les pratiques complémentaires intégrées à la médecine conventionnelle, dans une perspective de soins.

Sortir de notre impasse française

Les lanceurs d'alerte sur le sujet sont donc nécessaires, mais peut-on s'arrêter à une dénonciation ? Le constat est que les tutelles de la santé ne se sont pas saisies de la problématique et laissent s'installer les dérives, malgré la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Ne serait-il pas temps de construire, avec les tutelles, une place raisonnée pour des pratiques complémentaires dans le système de soins, d'en assurer la sécurité par une formation et une régulation adéquates ?

C'est ce choix qu'ont fait certains de nos voisins européens, en Allemagne depuis presque cent ans, en Suisse depuis moins de dix ans. Leur exemple pourrait être une source d'inspiration pour sortir de notre impasse française consistant en une contradiction caricaturale qui dénonce tout en laissant faire.

En Allemagne, les praticiens de santé (ou *Heilpraktiker*) disposent d'un diplôme dans le Land où ils exercent. Leur formation, qui peut durer de un à trois ans, porte sur les bases de la médecine et des principales maladies. Elle mène ces praticiens à savoir identifier les urgences médicales et les situations cliniques qui imposent le recours à un médecin : en d'autres termes, à « d'abord ne pas nuire » (« *primum non nocere* »).

En Suisse, un diplôme fédéral a été mis en place pour ces praticiens de santé, qui requiert la validation d'une formation initiale de mille heures incluant des bases médica-

Premiers signataires : Fabrice Berna, professeur de psychiatrie à l'université de Strasbourg ; **Chantal Berna Renella**, professeure de médecine intégrative et complémentaire à l'université de Lausanne, **Julien Nizard**, professeur de thérapie à l'université de Nantes **Laurence Verneuil**, professeure de dermatologie à l'université Paris Cité. Ils signent au nom du bureau de la Coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine. La liste complète des signataires est sur Lemonde.fr

les, l'enseignement spécifique d'une thérapie complémentaire (par exemple, les médecines ayurvédique ou traditionnelle chinoise, l'homéopathie, la médecine naturelle traditionnelle européenne ou l'art-thérapie), ainsi qu'un stage pratique. Dans certains cantons, cette formation est à présent exigée pour qui souhaite être autorisé à dispenser des thérapies complémentaires en tant que non-professionnel de santé.

Une telle réforme serait-elle inconcevable en France ? Elle apparaît indispensable à nos yeux. La loi du 9 août 2004 réglementant l'usage du titre de psychologue est, à ce titre, remarquable. Depuis le décret du 7 mai 2012, l'obtention de ce titre par l'agence régionale de santé est conditionné à une formation théorique minimale pouvant aller jusqu'à quatre cents heures et à cinq mois de stage (pour les candidats n'ayant pas de formation initiale en médecine ou en psychologie). Cette loi a-t-elle fait disparaître les charlatans de l'écoute, les conseillers thérapeutes, les gourous ? Certes non, et on peut ajouter que, même dans le cadre de la médecine conventionnelle, certains professionnels insuffisamment compétents exercent ! Mais cette loi a eu le mérite d'offrir un cadre réglementaire lisible, garant d'une certaine sécurité et d'une certaine éthique du soin. Les patients disposent désormais d'un repère pour mieux choisir vers qui s'orienter.

Il serait temps d'engager en France une telle réforme courageuse dans le champ des pratiques complémentaires.

Approche intégrative de la médecine

Cette réflexion est actuellement menée par une entité légitime dans ce domaine d'Etat, le Collège universitaire des médecines intégratives et complémentaires (Cumic), membre de la Coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine. Créé en 2017, le Cumic est composé de professeurs de médecine, de médecins, de pharmaciens, de chercheurs et de psychologues, dont les missions actuelles sont l'enseignement et la recherche dans le champ des thérapies complémentaires. Il se positionne pour une approche intégrative de la médecine qui articule médecine conventionnelle et thérapies complémentaires.

Cette démarche scientifique et éthique va à l'encontre des pseudo-sciences mais aussi des préjugés facilement mobilisés lorsque de nouvelles polémiques sur les médecines complémentaires font la « une » des médias. La question de l'encadrement de ces pratiques est nécessaire. La France osera-t-elle enfin réglementer la formation et l'exercice de ces praticiens de santé ? Cela implique une volonté politique ainsi qu'une information objective, scientifique et dédramatisée auprès du grand public. Nous nous y employons. ■



IL EST IMPÉRATIF DE METTRE EN GARDE LES PATIENTS SUR LES RISQUES DE L'EXPANSION DE PRATIQUES DE SANTÉ CHARLATANESQUES